

# Rapport d'évaluation

## **Plan stratégique 2006-2011**

du Collège Édouard-Montpetit

*Janvier 2007*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## **Introduction**

Le nouveau plan stratégique du Collège Édouard-Montpetit couvre les années 2006 à 2011. Il a été adopté par le conseil d'administration le 13 juin 2006. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 26 juin 2006.

La Commission a évalué le plan stratégique du Collège lors de sa réunion tenue le 29 janvier 2007. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la Loi et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

## **Présentation du plan**

Le plan stratégique du Collège Édouard-Montpetit couvre la période de 2006 à 2011, soit une durée de 5 ans. Son élaboration a débuté en septembre 2005. Dans un premier temps, le Service de développement institutionnel a effectué une analyse des contextes interne et externe. Des groupes de travail, par catégorie de personnel, ont également été mis sur pied. Dans un deuxième temps, un comité d'élaboration du plan stratégique, présidé par le directeur général, a été constitué. Il avait comme tâche de rédiger la version préliminaire du plan. Les différentes catégories de personnel ont ensuite été consultées sur la version préliminaire et sur les modifications à lui apporter. Le comité d'élaboration a par la suite rédigé la version finale présentée à la Commission des études en mai 2006.

Le Collège a identifié dans son plan quatre axes d'intervention. Chacun d'eux comprend de deux à quatre orientations qui contiennent chacune un certain nombre d'objectifs stratégiques. Les actions retenues pour atteindre les objectifs, des indicateurs et des cibles sont également identifiés dans le document. Au moment de l'adoption du plan par le conseil d'administration, l'identification des responsables de la mise en œuvre des actions n'avait pas été réalisée, le Collège préférant attendre l'entrée en fonction du nouveau directeur général. Cette identification devrait être faite, selon le Collège, au début de l'année scolaire 2006-2007.

Le Collège complète son plan stratégique par un plan de réussite.

Le plan est rendu public sur le site WEB du Collège.

# **Évaluation du plan**

## **La conformité**

Le plan stratégique du Collège Édouard-Montpetit répond à toutes les dispositions de l'article 16.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Il comporte des objectifs et des moyens que le Collège entend mettre en œuvre pour réaliser sa mission. De plus, la Commission des études s'est prononcée sur les éléments du plan stratégique relevant de sa compétence conformément à l'article 17.0.2 de la Loi. Le plan stratégique intègre également un plan de réussite. Pour répondre à l'exigence de l'article 16.2 de la Loi, le Collège a produit un document expliquant le plan de réussite destiné aux étudiants et aux membres du personnel. Ce document a été distribué dès le début de l'année scolaire 2006-2007. Les mêmes informations sont présentées dans l'agenda étudiant.

## **L'efficacité potentielle**

### **L'analyse de la situation**

Le Collège a procédé à une analyse claire de ses contextes interne et externe. En plus d'une présentation sommaire de sa région, de la ville de Longueuil et de ses propres caractéristiques, il expose des éléments de contexte pour chacun des axes d'intervention qu'il a retenus. Il prend notamment en compte les réformes des divers ordres d'enseignement menées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il tient également compte de son évaluation institutionnelle.

Il a identifié, à partir de ces éléments de contexte, les enjeux relatifs à chacun de ses axes d'intervention, notamment l'évaluation des enseignements, l'arrimage avec la formation secondaire, la prise en compte des nouvelles valeurs des jeunes, la reconnaissance de la contribution du personnel et la présence ainsi que le leadership du Collège dans sa région et dans le réseau collégial.

### **Les orientations**

Le plan stratégique du Collège comprend 4 axes d'intervention à partir des enjeux identifiés dans son analyse des contextes interne et externe. Ces axes d'intervention concernent la qualité de la formation, la réussite éducative, la qualité de l'environnement de travail et d'études ainsi que le Collège dans son milieu. Chacun de ces axes d'intervention sont précisés par des orientations, de 2 à 4 selon les axes. Les deux premiers

axes comprennent chacun deux orientations répondant directement aux enjeux de la qualité de la formation et de la réussite éducative. Le troisième en comprend quatre, relatives notamment à la cohésion et au sentiment d'appartenance, au renouvellement massif du personnel et à l'environnement de travail et d'études. Le quatrième et dernier axe contient trois orientations. Une de ces orientations touche spécifiquement l'École nationale d'aéronautique.

### **Les objectifs stratégiques**

Chaque orientation se subdivise en objectifs stratégiques. Ces objectifs sont réalistes, formulés de façon claire et sont bien liés aux orientations. Le plan comprend 27 objectifs au total.

Pour chacun des objectifs, le Collège a également identifié les cibles à atteindre et des indicateurs pertinents qui lui permettront de mesurer la progression vers l'atteinte des objectifs, ce qui facilitera la reddition de compte exigée à l'article 27.1 de la Loi.

### **Les moyens mis en œuvre**

Le Collège a prévu des moyens pour atteindre les objectifs de son plan. Dans l'ensemble, ils sont l'expression d'actions concrètes, susceptibles de permettre l'atteinte des objectifs.

Au moment d'adopter son plan, le Collège n'avait pas encore identifié les responsables de chacune des actions. Le Collège indiquait d'ailleurs dans une lettre accompagnant le plan qu'il attendait, pour ce faire, l'entrée en fonction de son nouveau directeur général. L'échéance de réalisation de la plupart des moyens est bien définie. La Commission invite le Collège à lui transmettre dès que possible les informations concernant le partage des responsabilités des actions prévues à son plan stratégique.

### **Le plan de réussite**

Le plan stratégique est complété par un plan de réussite venant également à échéance en 2011. La Commission estime que ce dernier est susceptible de bien soutenir la réussite dans la mesure où les comités de programme, les départements et les services collaboreront au plan et mettront en œuvre des mesures répondant aux problématiques identifiées pour les programmes.

## **Les mécanismes de révision**

Le Collège a prévu un mécanisme de révision annuelle de son plan stratégique. Le comité d'élaboration du plan stratégique, sous la responsabilité du directeur général, déposera en septembre de chaque année un rapport de la mise en œuvre du plan. Le Collège prévoit également se conformer à l'article 27.1 de la Loi en transmettant à chaque année un rapport des activités faisant état des résultats obtenus.

## **Conclusion**

Au terme de son analyse, la Commission constate que le plan stratégique du Collège Édouard-Montpetit répond aux exigences de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Au regard de l'efficacité, le plan contient plusieurs éléments intéressants. L'analyse de sa situation a permis au Collège d'identifier des enjeux et de se donner des objectifs clairs. Le Collège a également bien défini les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs. L'échéance de réalisation de la plupart des actions est également définie. Il reste au Collège à identifier les responsables de la mise en œuvre des actions du plan.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente